



**Note importante à l'attention des doctorantes et doctorants et des directrices et directeurs de recherche, destinée en priorité aux doctorant-e-s inscrit-e-s en PREMIÈRE ANNÉE de doctorat.**

L'arrêté ministériel du 25 mai 2016 fait obligation à tou-te-s les doctorant-e-s d'établir à leur inscription en thèse une convention de formation doctorale (CFD).

Vous trouverez en pièce jointe un fichier Word : c'est une proposition de convention de formation doctorale, que je demande aux nouvelles doctorantes et nouveaux doctorants seulement de compléter avec leur directrice ou directeur de recherche (sous Word)

1. -- sous forme papier, en quatre exemplaires (doctorant-e, directrice ou directeur de recherche, directrice ou directeur d'équipe, Mme Zemboulingame). Le doctorant et le directeur de recherche conservent un exemplaire chacun, un exemplaire est transmis au directeur d'équipe. Un exemplaire est à retourner à Mme Zemboulingame, en y joignant le PIF (Plan individuel de formation, correspondant aux formations transversales, saisi sous Word, disponible sur le site du Collège doctoral de Sorbonne Universités : <http://collège-doctoral.sorbonne-universites.fr>).
2. -- sous forme électronique en format Word, en joignant aussi le PIF en format Word.

Cette convention est ÉVOLUTIVE au cours de la thèse, dans tous ses aspects (y compris le PIF), et AUCUN NOMBRE MINIMAL de formations n'est exigé. Elle doit envisager les trois années de la thèse financée (ou les six années pour les thèses non financées).

L'objectif de ce document est de vous faire réfléchir à votre plan de travail pendant vos années de doctorat, et à votre projet professionnel à moyen ou long terme, avec les formations qui vous seront utiles en fonction de ce projet. Vous pouvez naturellement faire figurer dans les formations transversales des formations ne figurant pas dans le programme de l'Institut de formation doctorale, (IFD) mais utiles à votre formation scientifique (par exemple en langues vivantes ou en langues anciennes).

En ce qui concerne l'éthique, vous pouvez mentionner la journée d'accueil de SU et notre journée d'accueil, ainsi que les conférences organisées par SU que vous aurez suivies.

Vous le voyez, ces dispositions, contraignantes seulement en apparence, vous laissent une grande liberté de choix, et c'est bien ainsi. Votre vie scientifique a besoin de liberté.

Je vous remercie vivement de bien vouloir retourner ce document avant notre première journée doctorale, prévue pour le samedi 14 DÉCEMBRE 2019.

Mes très cordiales salutations à toutes et à tous,

Jean-Marie Salamito  
Directeur de l'École doctorale 0022 "Mondes antiques et médiévaux"